Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Objet : Renouvellement de l'adhésion de la Ville au réseau professionnel de la restauration collective AGORES

N° : VA_DEC2021_39
Service : Affaires scolaires

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération N°VA_DEL2018_74 en date du 17/04/2018 autorisant l'adhésion de la ville à l'association AGORES réseau professionnel de la restauration collective.

décidons

De renouveler d'adhésion de la ville à AGORES pour un montant de 100 € au titre de l'année 2021.
Imputation comptable : 6281 251 4110
Politique publique (domaine-action-activité) : 15.3.3 Restauration scolaire

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 29 janvier 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178197-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 4 février 2021

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Ville de Villeneuve d'Ascq

Villeneuve d'Ascq
Une ville en mouvement

Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du mardi 17 avril 2018

N° VA_DEL2018_74

Objet : Adhésion au réseau professionnel de la restauration collective AGORES

L'an deux mille dix huit, le 17 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Sophie LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Florence BARISEAU, Daniel DUBOIS, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Jean-Pierre FOURNIER, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Yveline VAN CAENEGHEM, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Daniel THUILLIER, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER , Nicolas BANDOV étant absent, Fadila BILEM, Véronique DESCAMPS étant excusées.

L'Association nationale des directeurs de la restauration « AGORES » est une association qui coordonne un réseau professionnel sur le terrain et fournit à ses adhérents une veille régulière sur les métiers de la restauration collective.

Elle permet d'accéder aux éléments suivants :
- Veille réglementaire,
- Formation, présence sur les salons agro-alimentaires,
- Participation aux instances nationales,
- Rencontres en région.

Afin de permettre à la diététicienne municipale d'accéder à ce réseau, il est proposé à la Ville de prendre en charge les frais d'adhésion annuels d'un montant de 100 € en 2018.

Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 26 mars 2018, il est proposé aux membres du conseil :
- d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'association AGORES ;
- d'affecter les crédits de 100 € prévus au budget primitif de l'exercice en cours nécessaires au paiement de la cotisation.

Imputation comptable : 6281 251 4110
Politique publique (domaine-action-activité) : 15.3.3 Restauration scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des

présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le mercredi 18 avril 2018 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20180417-159719-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 18 avril 2018